

Musique, 2<sup>e</sup> année

## Compétences développées par l'élève

<b>Inventer des pièces vocales ou instrumentales</b>	L'élève apprend à inventer de courtes pièces musicales et à utiliser des éléments mélodiques.
<b>Interpréter des pièces musicales</b>	L'élève interprète de courtes pièces vocales et instrumentales. Il apprend quelques connaissances liées au langage musical. Il utilise sa voix et quelques instruments simples. Il tient compte des gestes de direction (début et fin de la pièce, nuances, etc.).
<b>Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades</b>	L'élève nomme des contenus présents dans l'œuvre musicale. Il apprend à faire des liens entre ce qu'il a ressenti et l'œuvre entendue. Il utilise le vocabulaire propre à la discipline.

Le programme de musique comprend trois compétences à développer.  
**Cependant, un seul résultat apparaîtra au bulletin.**

Tout au long de la deuxième année, l'élève devient de plus en plus autonome pour exécuter les tâches demandées.

## Principales évaluations et résultats inscrits au bulletin

1 <sup>re</sup> étape (40 %)		2 <sup>e</sup> étape (60 %)		
Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Épreuves obligatoires MEQ / CSS	Résultat inscrit au bulletin
Évaluation sur l'interprétation d'une pièce musicale devant les élèves. Évaluation sur la création.(Les élèves auront à composer une pièce selon les critères donnés par l'enseignant.) Évaluation sur l'appréciation.	<b>Oui</b>	Évaluation sur l'interprétation d'une pièce musicale devant les élèves. Évaluation sur la création.(Les élèves auront à composer une pièce selon les critères donnés par l'enseignant.) Évaluation sur l'appréciation.	<b>Non</b>	<b>Oui</b>